



# Recueil des prix des principaux produits et services aux Professionnels et Associations

au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Construisons dans un monde qui bouge.

## Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos agences, sur simple demande ou via [www.cic.fr](http://www.cic.fr)

### Prix des produits et services

Les prestations ne comportant pas la mention HT ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

### Contacts

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

### Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation, le CIC met à votre disposition :

#### > Un numéro de téléphone dédié



#### > et des interlocuteurs privilégiés à contacter

•  **votre agence CIC, en premier lieu**, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier ou en prenant rendez-vous.

*Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (chat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.*

•  **le Service Relation Clientèle, en second lieu**,

- via le formulaire de réclamation en ligne sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr)
- ou par courrier au siège de votre banque CIC.

•  **le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique**, en tout état de cause, deux mois après l'envoi<sup>(\*)</sup> de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- via son site internet [www.lemediateur-cic.fr](http://www.lemediateur-cic.fr)
- ou par courrier : Monsieur le Médiateur du CIC, 63 chemin Antoine Pardon – 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) et sur les conditions générales de Banque.

(\* ) Le cachet de la poste faisant foi.

### Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous [www.cic.fr](http://www.cic.fr)

### Filbanque, vos opérations en ligne :

- par téléphone ..... **0 892 700 300** Service 0,35 € / min + prix appel
- site Internet ..... [www.cic.fr](http://www.cic.fr)
- application CIC pour smartphone, disponible sur Google Play store ou l'Apple Appstore

### Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires.

Le signe  signifie « nous consulter ».

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

## Sommaire

- 3 > **Gestion du compte**  
Services courants et Informations  
Suivi particulier du compte  
Contrats Professionnels  
Arrêté de compte
- 5 > **Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA**  
Définitions et informations pratiques  
Moyens de paiement - Les encaissements  
Moyens de paiement - Les paiements
- 9 > **Moyens de paiement internationaux**  
Définitions et informations pratiques  
Frais liés aux opérations internationales  
Moyens de paiement à l'export  
- Les encaissements  
Moyens de paiement à l'import  
- Les paiements
- 11 > **Monétique**  
Solutions d'acceptation  
Commissions monétiques  
Cartes
- 13 > **Banque à distance**  
Abonnements à des services de banque à distance  
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou mail
- 14 > **Crédits**  
Financements court terme  
Confirmation et notification de crédits court terme et de garanties émises  
Financements moyen et long terme
- 15 > **Garanties**  
Engagements par signature donnés sur la France  
Actes de garantie reçue  
**Autre service aux professionnels**  
Hub Business Solutions (HBS)
- 16 > **Épargne financière**  
Transactions  
Conservation et gestion
- 17 > **Assurances**  
Assurances des emprunteurs et des comptes  
Protection des biens
- 18 > **Informations**

## Services courants et Informations

Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	
· frais d'envoi	Frais postaux <sup>(1)</sup>
· supplément par commande au guichet	2,05 €
Frais de destruction de chéquier, par chéquier	5,40 €
Clôture ou transfert d'un compte courant hors CIC	55,00 €
Relevé de compte, envoi postal :	
· mensuel	Gratuit
· autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,90 €
Délivrance d'un avis de crédit ou de débit	1,90 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,90 €
Réédition d'extrait de compte, par ligne	0,10 €
· minimum	18,50 €
Frais de recherche de documents :	
· ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	22,00 € HT
· ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe, à partir de	50,00 € HT
Production d'échelle d'intérêts	8,50 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	19,00 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN, à partir de	185,00 € HT
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	7,00 €
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	21,00 €
Gestion des pouvoirs et des autorisations	
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	200,00 €
Service IBAN Virtuels	

## Suivi particulier du compte

Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois <sup>(2)</sup>	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans <sup>(2)</sup>	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € <sup>(3)</sup>
Commission d'intervention : somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	
· par opération	9,90 €
· plafond journalier	39,60 €
Frais par saisie-attribution	110,00 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
· maximum	90,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Impayé sur échéance de prêt, par lettre de relance <sup>(4)</sup>	19,90 €

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...).

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte.

(3) Tarif pour chaque lettre.

(4) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée.

## Contrats Professionnels

Les Contrats Professionnels CIC réunissent un ensemble de produits et services dont l'abonnement mensuel est plus avantageux qu'une souscription de produits et services à la carte.

Les tarifs ci-dessous correspondent à un contrat comprenant un compte courant professionnel, un Filbanque, une carte de paiement professionnelle et Prosecurité.

Les Contrats Professionnels offrent des options à prix préférentiels et la gratuité de certains services	
Cotisation à une offre groupée de services par mois, à partir de <sup>(1)</sup> :	
· Contrat Professionnel Association	11,50 € HT <sup>(2)</sup>
· Contrat Professionnel Essentiel	13,60 € HT <sup>(2)</sup>
· Contrat Professionnel Agriculture	20,40 € HT <sup>(2)</sup>
· Forfait Libéral	21,30 € HT <sup>(2)</sup>
· Contrat Professionnel Global	26,50 € HT <sup>(2)</sup>
· Contrat Professionnel Global Startup	26,50 € HT <sup>(2)</sup>

## Autre formule

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier).

Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.

Gratuit <sup>(3)</sup>

## Arrêté de compte

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

## Intérêts débiteurs

Condition générale en absence ou au-delà d'une autorisation :

plafond du taux réglementaire <sup>(\*)</sup> minoré de 0,05 %

<sup>(\*)</sup> Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie des découverts en compte des personnes morales, publié au journal officiel.

Calcul sur la base des « nombres » de la période d'arrêté.

## Commissions de risque

Commission de plus fort découvert	0,08 %
Commission limitée aux intérêts débiteurs. Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.	
Commission d'immobilisation	0,60 %
Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période d'arrêté, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).	
Commission de dépassement	0,30 %
Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêté et l'autorisation.	
Commissions de gestion	
Frais de tenue de compte, par mois, à partir de	34,00 €
Commission de mouvement	2,00 ‰
· minimum par arrêté trimestriel	16,00 €
Fusion d'échelles d'intérêts	

(1) La réduction mensuelle en cas de détention d'une formule WEB de certains contrats souscrits avant le 01/01/2020 n'est plus appliquée du fait de la généralisation de la dématérialisation des documents.

(2) Plus TVA sur l'abonnement Filbanque. (3) Conformément à la réglementation.

## Définitions et informations pratiques

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

La zone SEPA ou Espace SEPA (Single Euro Payment Area) est composé de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en euro) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, les effets de commerce ou les virements de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international du compte bancaire) du bénéficiaire.

Imputation des frais :

Pour les virements au sein de l'EEE, libellés dans une devise de l'EEE, la 2<sup>e</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

**Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).**

## Moyens de paiement - Les encaissements

## Moyens de paiement SEPA

## Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

Emission de SDD par télétransmission ou Internet (Filbanque) :

• frais par remise	2,65 €
• commission de service par SDD CORE	0,42 €
• commission de service par SDD B to B	0,50 €
• enrichissement avec données du mandat, par SDD	0,10 €

SDD remis et retourné impayé

	15,60 €
--	---------

Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :

• demande d'ICS à la Banque de France	40,00 €
• intervention sur ICS	

## Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

Réception d'un SCT

	Gratuit
--	---------

Réception d'un virement instantané :

• via Paylib	
• par un autre canal	Gratuit

## SEPAmail

Demande d'Identifiant Créancier SEPAmail (ICQX)

	40,00 € HT
--	------------

Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :

• contrôle en différé	0,80 € HT
• contrôle en temps réel	0,90 € HT

## Moyens de paiement non SEPA

<b>Espèces</b>	
Versement d'espèces en euro <sup>(1)</sup> :	
• frais par remise, à partir de la 9 <sup>e</sup> remise par mois	6,25 €
• comptage :	
• billets triés, au-delà de 10 000 € par mois	0,175 %
• monnaie en vrac, au-delà de 1 500 € par mois	1,10 %
• écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)	10,00 €
Comptabilisation sur fichier	
<b>Chèques en euro payables en France</b>	
Remise de chèque(s) au guichet ou au GAB, par chèque	Gratuit
Remise de chèque(s) « grands remettants » <sup>(2)</sup>	
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
• inférieur ou égal à 50,00 €	Gratuit
• supérieur à 50,00 €	16,20 €
<b>Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>	cf. moyens de paiement internationaux
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France</b>	
Télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
• frais par remise	2,65 €
• commission de service par effet	0,54 €
Papier :	
• frais par remise	17,00 €
• commission de service par effet	6,00 €
Effet remis en crédit après encaissement :	
• commission de service par effet	18,50 €
Commissions liées <sup>(3)</sup> :	
• effet remis retourné impayé	18,50 €
• demande de prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, annulation, présentation à l'acceptation	18,50 €
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>	cf. moyens de paiement internationaux
<b>Virements non SEPA reçus</b>	
Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)	Gratuit
Virement de trésorerie en euro en provenance d'un pays hors zone SEPA	cf. moyens de paiement internationaux
Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	3,50 €
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	

[1] L'affectation d'une remise à un mois se base sur la date de traitement, voire de contrôle de la remise.

[2] Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 200 chèques par mois.

[3] Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

## Moyens de paiement - Les paiements

## Moyens de paiement SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)		
Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou modification du mandat		Gratuit
Paiement d'un prélèvement		Gratuit
Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Alertes CIC <sup>[1]</sup>		cf. page 14
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>[2]</sup> :		
• prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €		Montant du prélèvement
• au-delà		20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour autres motifs		15,00 €
	<b>Internet</b>	<b>Au guichet</b>
Opposition sur mandat	15,00 €	20,00 €
Révocation de mandat	Non disponible	15,00 €
Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
Ajout d'un créancier autorisé, par ajout	5,00 €	10,00 €
Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €
<b>Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)</b>	<b>Télétransmission ou Internet</b>	<b>Au guichet</b>
Frais par virement occasionnel :		
• entre vos comptes	Gratuit	Gratuit
• autres destinataires	0,21 €	5,81 €
Frais par virement instantané, par Internet	1,00 €	Non disponible
Frais par virement instantané, télétransmis	0,80 €	Non disponible
Frais de mise en place d'un virement permanent ou de modification d'un virement permanent, en faveur d'un compte dans une autre banque	Gratuit	7,50 €
Frais par virement permanent	0,21 €	0,21 €
Virements sur liste/multiples :		
• frais par remise	2,65 €/jour	16,00 €
• commission de service par virement	0,21 €	4,40 €
Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire		8,00 €
<b>Factures Acceptées à Échéance (FAE)</b>		

[1] Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

[2] Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

## Moyens de paiement non SEPA

Espèces		
Retrait d'espèces en euro au guichet sans émission de chèque		Gratuit
Commande ou échange d'espèces en euro, suivant la volumétrie et la fréquence		
<b>Chèques en euro payables en France</b>		
Lettre chèque		
Frais d'émission d'un chèque de banque		14,00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque		15,00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque		33,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <sup>[1]</sup> :		
• chèque inférieur ou égal à 50,00 €		30,00 €
• chèque supérieur à 50,00 €		50,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision		14,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire		20,00 €
<b>Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>		
		cf. moyens de paiement internationaux
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France</b>		
Règlement, par échéance :		
• avec convention de paiement sauf désaccord <sup>[2]</sup>		1,00 €
• sans convention de paiement sauf désaccord		21,00 €
Incidents/rejets :		
• insuffisance de provision		20,00 €
• demande de prorogation		32,00 €
• pas d'ordre de payer, paiement partiel		20,00 €
• autres motifs		Gratuit
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>		
		cf. moyens de paiement internationaux
<b>Virements non SEPA émis</b>	<b>Télétransmission ou Internet</b>	<b>Au guichet</b>
Virement de trésorerie en euro à destination de la zone SEPA (dont France)	6,30 €	11,90 €
Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA		cf. moyens de paiement internationaux
Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF...)	6,30 €	11,90 €
Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite ; concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)		1,00 €
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>		

[1] Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

[2] Gratuit dans le Contrat Professionnel Global.

## Définitions et informations pratiques

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 5), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

### Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- « **OUR** » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du CIC, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- « **SHA** » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- « **BEN** » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, libellés dans une devise de l'EEE, la 2<sup>e</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option « SHARE » (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».

### Frais d'intervention/de correspondants :

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

**Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).**

## Frais liés aux opérations internationales

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Port sécurisé :	
• récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :	
- pli à destination de la France	25,00 € HT
- pli à destination de l'étranger	40,00 € HT
Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	
• jusqu'à 75 000 €	0,05 %
• au-delà	0,025 %
• minimum	16,00 €
Frais de saisie	5,60 €
Frais par virement occasionnel incomplet	5,10 €
Commission de règlement par chèque, hors commissions de transfert et de change	24,00 €
Majoration pour « virement express »	15,15 €
Impayé et modification sur chèques et effets	27,00 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	10,00 €
Délivrance d'un avis de crédit ou de débit	1,90 €

## Moyens de paiement à l'export - Les encaissements

<b>Virements ordinaires</b> <sup>[1]</sup>	
Commission de rapatriement	17,50 €
<b>Virements de trésorerie</b> <sup>[1]</sup>	
• sans change	15,00 €
• avec change	31,00 €
<b>Chèques</b> <sup>[1]</sup>	
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin « SBF » :	
• commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	20,00 €
Crédit Après Encaissement « CAE » :	
• commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	20,00 €
• frais de dossier	23,00 €
<b>Effets</b> <sup>[1]</sup>	
Commission d'encaissement	0,10 %
• minimum	19,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Frais de dossier	23,00 €
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	

## Moyens de paiement à l'import - Les paiements

<b>Virements ordinaires ou permanents</b> <sup>[1]</sup>	
Commission de transfert jusqu'à 75 000 € :	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	17,50 €
Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent	Cf. Moyens de paiement SEPA
<b>Virements de trésorerie</b> <sup>[1]</sup>	
• sans change	16,00 €
• avec change	32,00 €
<b>Chèques</b> <sup>[1]</sup>	
Commission de transfert jusqu'à 75 000 € :	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	17,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
• minimum	43,00 €
<b>Effets</b> <sup>[1]</sup>	
Commission de transfert jusqu'à 75 000 € :	0,10 %
• au-delà	0,05 %
• minimum	17,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
• minimum	43,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	

[1] Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

**Solutions d'acceptation <sup>(1)</sup>**

Le CIC propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Électronique, Éditeur Lecteur de chèques)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)



Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

**Commissions monétiques**

Commissions sur encaissement des paiements par carte	
Forfait mensuel « petits redevables » (moins de 1 000 € de flux mensuels)	8,00 € HT
Option « petits montants » (transactions de moins de 15 €)	
Frais par impayé carte :	
• frais par impayé niveau 1	5,00 €
• frais par impayé niveau 2	20,00 €

**Cartes****Cotisations annuelles**

<b>Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)</b>	
CB Mastercard Businesscard ou CB Visa Business	58,00 €
CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	142,00 €
CB Mastercard Achats Pro, plafond standard :	
• débit immédiat	43,92 € <sup>(2)</sup>
• débit différé	51,84 € <sup>(2)</sup>
• autres plafonds	
CB Mastercard Auto-Entrepreneur	35,00 €
<b>Autres cartes et services</b>	
Supplément pour cartes CVV Evolutif <sup>(3)</sup>	12,00 €
Carte de dépôt sur automate <sup>(4)</sup>	9,00 €
Carte MOA Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €
Options disponibles selon la carte, par option :	
• statistiques dépenses porteurs ou entreprises	9,00 €
• retraits	6,50 €
• 2 <sup>e</sup> relevé porteur, synthèses porteurs ou entreprises	7,50 €

[1] Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseurs de matériels et/ou maintenance.

[2] Cotisation annuelle prélevée mensuellement par douzième.

[3] Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). Disponible sur certaines cartes uniquement.

[4] Gratuit dans le Contrat Professionnel Global.

**Paiements et retraits <sup>(1)</sup> - Cartes en euro**

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen :	
• paiement par carte	Gratuit
• retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) du CIC et du Crédit Mutuel	Gratuit
• retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'un autre établissement, appelé aussi « Retrait déplacé » :	
- avec CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	Gratuit
- avec une carte de retrait ou à autorisation systématique, à partir du 2 <sup>e</sup> retrait par mois, par retrait	1,00 €
- avec une autre carte, à partir du 3 <sup>e</sup> retrait par mois, par retrait <sup>(2)</sup>	1,00 €
Autres opérations <sup>(3)</sup> :	
• paiement par carte, par paiement	2,90 % + 0,30 €
- maximum	9,15 €
• retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'un autre établissement, par retrait	2,90 % + 3,00 €
- maximum	9,15 €
Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte, par retrait	9,15 €

**Gestion des cartes**

Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Rédition d'un code confidentiel	9,70 €
Rédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	5,10 €
Opposition de la carte par le titulaire	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Levée d'interdiction de carte	Gratuit
Frais de duplicata de relevé carte :	
• ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
• ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 €

[1] Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

[2] 1 retrait supplémentaire gratuit dans un Contrat Professionnel.

[3] Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr)).

## Abonnements à des services de banque à distance <sup>(1)</sup> (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

### Filbanque

Offres de base, abonnement mensuel :	
• services de gestion des documents et contrats	Gratuit
• services de consultation et de gestion des comptes :	
- jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	12,00 € HT
- au-delà, par tranche de 5 sociétés	+5,00 € HT
Options, abonnement mensuel :	
• gestion de groupes de comptes	20,00 € HT
• base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés LCR) :	
- jusqu'à 100 comptes enregistrés	Gratuit
- au-delà, par compte	0,005 € HT
- minimum	5,00 € HT
• base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvement) :	
- jusqu'à 100 mandats de prélèvement	Gratuit
- au-delà, par mandat	0,008 € HT
- minimum	5,00 € HT
• remise de prélèvement	6,50 € HT
• remise de LCR <sup>(2)</sup>	2,00 € HT
• suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)	5,00 € HT
• prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT

### Service complémentaire, abonnement mensuel

E-cautions (gestion des cautions)	5,00 € HT
-----------------------------------	-----------

### Solutions d'authentification forte et certificats de signature

Service Safetrans :	
• lecteur de carte, cotisation annuelle <sup>(3)</sup>	18,00 € HT
• carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €
Certificats Certinomis Téléprocédures :	
• de 1 à 5 certificats, par certificat, pour 3 ans	180,00 € HT
• au-delà de 5 certificats	
Licence DIGIPASS, par licence	24,17 € HT

### Échange de données informatisées

Mise en place d'un service de transfert de fichiers	
Services, abonnement mensuel :	
• TWEB (Transferts WEB)	13,00 € HT
• EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	50,00 € HT
- au-delà de 50 comptes	
• EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	75,00 € HT
- au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	

### Services Logiciels

Hub Business Solutions :	
Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvements	Cf. page 15

### Consommations

Transmission de la banque vers le client, par enregistrement <sup>(4)</sup>	de 0,07 € à 0,09 € HT
Transmission du client vers la banque	Gratuit
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier	5,00 € HT

(1) Hors frais de connexion et de fournisseur d'accès à Internet et hors commissions liées au traitement des flux.

(2) Gratuit dans les Contrats Professionnels.

(3) Réduction de 20 % dans les Contrats Professionnels.

(4) Le tarif dépend du type de fichier transmis.

## Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou mail <sup>(1)</sup>

### Alertes CIC <sup>(2)</sup>

Forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails/mois	5,00 € HT <sup>(3)</sup>
• au-delà du forfait :	
- SMS supplémentaire	0,20 € HT
- mail supplémentaire	0,15 € HT

## Crédits

### Financements court terme

#### Découvert Souplesse Pro

Frais de dossier <sup>(4)</sup> :	
• à la mise en place	1,00 % min. 36 €
• lors d'une modification	1,00 % min. 18 €
• au réexamen annuel	0,50 % min. 18 €
Intérêts débiteurs	
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,60 %

#### Autres découvert et facilité de caisse

Frais d'étude et d'actualisation, à partir de	90,00 €
Intérêts débiteurs	
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,60 %

#### Escompte

Frais de dossier, à partir de	90,00 €
Intérêts d'escompte	
Minimum d'intérêts perçus par effet	8,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	8,50 €
Commission d'endos	
Frais liés à la gestion des effets	cf. page 6

#### Mobilisation de créances professionnelles

CIC Factoring Solutions <sup>(5)</sup>	
--	--

#### Affacturage

CIC Factoring Solutions <sup>(5)</sup>	
--	--

### Confirmation et notification de crédits court terme et de garanties émises

#### Confirmatic (Confirmation de concours court terme à durée déterminée)

Commission de confirmation	de 0,05 % à 1,00 %
• minimum	150,00 €

#### Notimatic (Notification de concours court terme à durée indéterminée)

Commission de notification, à partir de	90,00 €
---	---------

### Financements moyen et long terme

Frais de dossier, à la mise en place ou lors d'un avenant	1,00 %
• minimum	120,00 €

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur. (2) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque. (3) Réduction de 50 % en cas de détention d'un Contrat Professionnel Global. (4) Réduction de 20 % sur le taux des frais de dossier en cas de détention d'un Contrat Professionnel Global. (5) Contrats distribués sous la marque CIC Factoring Solutions et souscrits auprès de CREDIT MUTUEL FACTORING.

## Engagements par signature donnés sur la France

Frais de dossier, à partir de	90,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
• e-cautions via Filbanque	25,00 € <sup>(1)</sup>
• caution ou garantie simple	50,00 €
• caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
• aval sur effet	55,00 €
• avenant	50,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel :	de 1 % à 3 % <sup>(2)</sup>
• minimum de perception par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
• acte simple	40,00 €
• acte complexe	95,00 €
Envoi par courrier	Récupération des frais

## Engagements par signature donnés à l'international



### Actes de garantie reçue

Constitution et gestion des actes	
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 € à 400,00 €

## Autre service aux professionnels

### HUB BUSINESS SOLUTIONS (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE, filiale du groupe CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE.

#### HBS Communication Multibanques

Multibanques : Abonnement mensuel, à partir de	40,00 € HT
Mono-banque : Abonnement mensuel	10,00 € HT

#### HBS Opérations Bancaires

[Virements, Prélèvements et Lettres de change (LCR)]

Abonnement mensuel, à partir de	10,00 € HT
---------------------------------	------------

#### HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de	15,00 € HT
---------------------------------	------------

#### HBS e-mandats



#### HBS e-factures

Niveau de service	Liberté	Essentiel	Premium
<b>Abonnement mensuel</b>			
Accès au portail e-factures	Gratuit	9,00 € HT	50,00 € HT
<b>Factures clients</b>			
Frais par facture émise dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
<b>Factures fournisseurs</b>			
Frais par facture reçue dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
<b>Modules ou services complémentaires</b>			

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.

<sup>(1)</sup> Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

<sup>(2)</sup> Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

## Transactions

### Valeurs mobilières

#### Courtages <sup>(PLF)</sup>

#### Ordres saisis via Filbanque <sup>(1)</sup>

Bourses France + Belgique et Pays-Bas	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)
• ordres inférieurs à 2 000 €	0,50 %	
• ordres supérieurs à 2 000 € <sup>(2)</sup> :		
- pour les 10 premiers ordres		0,50 %
- du 11 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> ordre		0,35 %
- à partir du 21 <sup>e</sup> ordre		0,25 %
Bourses étrangères <sup>(3)</sup>		0,50 %
• minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires	

#### Ordres saisis par la banque

	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)
	0,80 %	0,50 %	0,50 %
• minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext <sup>(3)</sup>		

### Autres titres financiers <sup>(PLF)</sup> <sup>(4)</sup>

#### Frais de transaction sur OPC <sup>(5)</sup>

Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat	Gratuit
Gestion Libre :	
• souscription :	
- monétaires	Gratuit
- obligataires	0,25 %
- autres	0,50 %
Rachat	Gratuit

#### Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI



#### Valeurs non cotées sur un marché organisé

Compte titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME : intégration ou cession, par ligne	1,20 % avec un maximum de 75,00 €
---	-----------------------------------

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse sont présentés dans la fiche zoom «Tarification Titres et Bourse» disponible sur la page «Tarifs» de [www.cic.fr](http://www.cic.fr) ou en agence auprès de votre conseiller.

<sup>(1)</sup> Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

<sup>(2)</sup> Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants.

<sup>(3)</sup> Liste des pays disponible à votre agence.

<sup>(4)</sup> La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre agence et sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr).

<sup>(5)</sup> Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

## Conservation et gestion

Droits de garde	Gratuit
-----------------	---------

## Convention de compte-titres et de services<sup>[1]</sup>

La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

	Personne morale	Personne physique
Frais semestriels sur l'en-cours	0,0625 %	0,125 %
• minimum	25,00 €	12,50 €
• maximum	150,00 €	250,00 €

## Gestion

Gestion Pilotée titres, par semestre	0,55 % <sup>[2]</sup>
• minimum	15,00 €
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	

## Opérations liées à l'Épargne financière

Clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME	Gratuit
Transfert d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME <sup>[PLF]</sup> hors CIC ou Crédit Mutuel :	
• frais par ligne de titres cotés	15,00 €
• frais par ligne de titres non cotés	50,00 €
• maximum	150,00 €

# Assurances

## Assurances des emprunteurs et des comptes

Selon contrats et options choisies	
------------------------------------	--

## Protection des biens

Frais de location de coffre-fort, par an, à partir de	70,83 € HT
Assurance automobile	
Homiris (Protection et Télésurveillance des locaux Professionnels) :	
• abonnement mensuel, à partir de	29,00 € HT
• installation et mise en service	75,00 € HT
Dépôt de nuit, par an	70,00 € HT

[1] Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

[2] Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06.

[PLF] Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

## Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en agence et sur le site Internet de la banque.

### CIC - Crédit Industriel et Commercial

Société anonyme au capital de 611 858 064 €  
6 avenue de Provence - 75009 Paris  
RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723

### Banque CIC Est

Société anonyme au capital de 225 000 000 €  
31 rue Jean Wenger-Valentin - 67000 Strasbourg  
RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS : 07 026 287

### Banque CIC Nord Ouest

Société anonyme au capital de 230 294 872 €  
33 avenue Le Corbusier - 59000 Lille  
RCS Lille Métropole B 455 502 096 - N° ORIAS : 07 008 437

### Banque CIC Ouest

Société anonyme au capital de 86 998 832 €  
2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1  
RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480

### Lyonnaise de Banque

Société anonyme au capital de 290 558 363 €  
8 rue de la République - 69001 Lyon  
RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698

### Banque CIC Sud Ouest

Société anonyme au capital de 258 498 240 €  
20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux  
RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272

*Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (www.orias.fr) - Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès d'ACM VIE SA ET ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des Assurances et distribués) sous la marque CIC Assurances.*

*Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance - Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 € - Siège social : 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.*

*EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 3 500 000 € dont le siège social est au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".*

*Les contrats distribués sous la marque CIC Factoring Solutions sont souscrits auprès de Crédit Mutuel Factoring.*

*Crédit Mutuel Factoring, Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution Société Anonyme au capital de 7 680 000 € dont le siège social est Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre 380 307 413. N° TVA Intracommunautaire FR6380307413.*

*Crédit Mutuel Factoring est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

*Homiris est un service opéré par EPS.*

*EPS, SAS au capital de 1 000 000 € dont le siège social est 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - 338 780 513 RCS Strasbourg. Code APE 80.20Z - N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 [référentiel I31] - Certificats n°163.00.31 et n°216.10.31 délivrés par CNPP Cert.(www.cnpp.com).*

[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

